

**Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2009
avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture
de Besançon/Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire
des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps
et Comité de Quartier Rosemont /Saint-Ferjeux**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Animation Socio-culturelle et Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux).

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par une convention (Conseil Municipal du 15 décembre 2005), prorogée pour l'année 2009 (Conseil Municipal du 11 décembre 2008), qui présente le projet associatif de la structure et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2009 il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, un premier acompte voté au Conseil Municipal du 11 décembre 2008 leur a été versé au mois de janvier et un 2^{ème} acompte voté par le Conseil Municipal du 26 février 2009 leur sera versé au mois d'avril.

Les avenants présentent également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en terme de locaux et de personnel le cas échéant.

Des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et font l'objet de délibérations spécifiques.

1 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» pour l'année 2009 :

ACTIONS	Sollicité 2009	Proposé 2009
Réaliser des activités		
Activités Enfance		
Centre de Loisirs maternel	2 100 €	2 100 €
Centre de Loisirs élémentaire	28 000 €	28 000 €
Accompagnement à la scolarité	23 140 €	23 100 €

ACTIONS	Sollicité 2009	Proposé 2009
Activités Jeunesse		
Centre de Loisirs Partir Jeunes	21 000 €	21 000 €
Espace jeunes 16 - 25 ans	43 500 €	43 500 €
Prévention animation sportive	4 000 €	4 000 €
Camps autonomes 16-25	3 000 €	3 000 €
Formation des Jeunes	3 600 €	3 600 €
Accueil TIG	2 000 €	2 000 €
A Tire d'Aile	2 000 €	1 000 €
Actions Adultes / Tout Public		
Point Emploi	5 400 €	5 400 €
Partir Familles (séjours)	26 500 €	25 500 €
Actions féminines	7 000 €	7 000 €
Atelier urbain (PRU)	4 850 €	4 850 €
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants		
Soutien initiatives et associations	5 640 €	5 640 €
Coordination M. L. King	22 500 €	22 500 €
Fonds de Participation aux Habitants	1 000 €	1 000 €
Communication de Quartier	9 800 €	9 800 €
Coproduire des animations		
Actions culturelles		
Découvertes de pratiques culturelles	10 000 €	10 000 €
Actions collectives		
Fêtes de Quartier	5 500 €	5 000 €
Fêtes et événements	31 000 €	27 000 €
Actions et animations Ville		
Ville Fêtes, AE	3 930 €	3 930 €
Contractualisation		
Référent de quartier	8 620 €	7 600 €
TOTAL	274 080 €	266 520 €

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2009 par la Ville à la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» serait de 266 520 € pour un budget prévisionnel 2009 de l'association (site de Clairs-Soleils) de 789 395 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	69 652 €	69 652 €	63 608 €	63 608 €

Valorisation prévisionnelle

Locaux 67 E rue de Chalezeule/ Centre Martin Luther King	Loyer	Charges	Personnel (1 agent)	Total
	137 654 €	8 193,96 €	19 320,13 €	165 168,09 €

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

Ecole maternelle Jean Macé (Mercredi)
Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)
Gymnase Clairs-Soleils

2 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» pour l'année 2009 :

ACTIONS	Sollicité 2009	Proposé 2009
Réaliser des activités		
Activités Enfance		
Activités petite enfance	7 500 €	7 500 €
Accueil de Loisirs maternel	20 000 €	20 000 €
Activités Enfance Jeunesse	20 000 €	20 000 €
Accueil de Loisirs Vacances	19 000 €	19 000 €
Activités Jeunesse		
Nouvelles cultures urbaines	13 900 €	11 400 €
A Tire d'Aile	1 000 €	1 000 €
Activités adultes		
Activités Adultes	13 500 €	13 500 €
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants		
Soutien associations / Centre social	22 000 €	22 000 €
Coproduire des animations		
Actions et animations Ville		
Vital'été, AE, Fête de Quartier	7 000 €	7 000 €
Participation aux locaux		
Locaux, loyer	38 200 €	38 200 €
TOTAL	162 100 €	159 600 €

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2009 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» serait de 159 600 € pour un budget prévisionnel 2009 de l'ASEP de 785 310 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	39 900 €	39 900 €	39 900 €	39 900 €

Locaux mis à disposition

**Espace associatif Simone de Beauvoir - 14 rue Violet
Gymnase Résal**

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de «MJC Palente-Orchamps» pour l'année 2009 :

ACTIONS	Sollicité 2009	Proposé 2009
Réaliser des activités		
Activités Enfance et Jeunesse		
Ecole de Musique	11 806 €	11 800 €
Ecole de Danse	2 260 €	2 260 €
Ecole de Théâtre	918 €	920 €
Ateliers Enfance Jeunesse	4 570 €	4 335 €
Accueil de Loisirs Mercredi	8 480 €	6 000 €
Accueil de Loisirs maternel vacances	7 268 €	7 200 €
Elémentaire - adolescents pv	15 673 €	15 700 €
Elémentaire - adolescents été	26 098 €	26 100 €
A Tire d'Aile	3 582 €	1 000 €
Parentalité	18 978 €	18 900 €
Loisirs Adultes		
Ateliers de loisirs	0 €	0 €
Atelier Senior	0 €	0 €
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants		
Coordination centre social Réseau emploi Action «Image de Soi» Atelier cuisine du monde	19 169 €	13 675 €

Stages de préqualification	7 045 €	7 000 €
Alphabétisation / Illettrisme	5 716 €	5 700 €
Ecrivain Public	367 €	360 €
Coproduire des animations		
Développement culturel		
Programme accès aux livres	15 039 €	15 000 €
Accompagnement à la scolarité	11 658 €	10 600 €
Spectacles Jeune Public	10 446 €	10 400 €
S'ouvrir et découvrir (CEL)	2 587 €	2 500 €
TOTAL	171 660 €	159 450 €

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2009 par la Ville à la «MJC Palente - Orchamps» serait de 159 450 € (et de 16 197 € par la Direction Culture pour l'école de Musique) pour un budget prévisionnel 2009 de l'association de 1 348 413 €.

D'autres délégations apportent une participation financière (délégation Culturelle) pour l'Ecole de Musique.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	39 862 €	39 862 €	39 863 €	39 863 €

Valorisation prévisionnelle

Locaux	Loyers	Charges	Personnel 2 agents	Total
Place des Tilleuls	125 724,56 €	12 730,92 €	35 338,00 €	173 793,48 €
Rue Violet	1 268,80 €	1 467,12 €	0,00 €	2 735,92 €
TOTAL	126 993,36 €	14 198,04 €	35 338,00 €	176 529,40 €

Autres locaux mis à disposition

Permanents :

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)
Rue Violet (menuiserie)

Occasionnels :

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)
Ecole maternelle Condorcet (vacances)
Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)
Gymnase Jean Zay (été)

4 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

Il est proposé de subventionner les actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» pour l'année 2009 :

ACTIONS	Sollicité 2009	Proposé 2009
Réaliser des activités		
Activités Enfance et Jeunesse		
Animation Enfance 4 - 12 ans	20 492 €	20 500 €
Accueil de Loisirs 4 - 12 ans	11 527 €	11 520 €
Animation Jeunesse 13 - 17 ans	12 407 €	12 400 €
Accueil de loisirs 13 - 17 ans	7 282 €	7 280 €
A Tire d'Aile	1 000 €	1 000 €
Accompagnement à la scolarité	31 292 €	31 000 €
Activités de loisirs	15 136 €	15 100 €
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants		
Animations Centre Social Locaux associatifs	0 €	0 €
Activités collectives	43 465 €	41 750 €
Permanence Emploi	5 156 €	5 000 €
Chantiers d'Insertion	25 568 €	25 200 €
Buanderie	0 €	0 €
Formation & atelier socio linguistique	0 €	0 €
Coproduire des animations		
Animations de quartier	329 €	330 €
Animations Aînés	1 190 €	1 200 €
Animations tout public	715 €	720 €
Contractualisation		
Référent de quartier	7 850 €	7 600 €
TOTAL	183 409 €	180 600 €

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées à ce jour pour l'année 2009 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de 180 600 € pour un budget prévisionnel 2009 de l'association de 1 191 178 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	45 150 €	45 150 €	45 150 €	45 150 €

Valorisation prévisionnelle

Locaux	Loyers	Charges	Personnel	Total
1 rue Ducat	155 664,08 €		1 agent CAGB mis à disposition	155 664,08 €
23 rue de l'Amitié	4,74 €	67,22 €		71,96 €
19 rue de l'Amitié	18 583,00 €			18 583,00 €
TOTAL	174 521,82 €	67,22 €		174 319,04 €

5. Gratuité des salles du Kursaal

Il est par ailleurs proposé d'accorder à chacune de ces 4 structures la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles sont amenées à utiliser en cours d'année 2009 dans le cadre de leurs activités.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit les subventions annuelles de la Ville / actions :
 - * 266 520 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils»
 - * 159 600 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais»
 - * 159 450 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»
 - * 180 600 € au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux»

dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles (deux acomptes déjà versés pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestres, un acompte à intervenir en juillet et le solde en octobre).

En cas d'accord, la somme totale, soit 766 170 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2009 au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants n° 3 - 2009 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, et l'avenant n° 4 - 2009 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondants pour les associations concernées.

«**M. Michel OMOURI** : Il y a lieu de s'interroger sur l'existence de deux types de structures : les maisons de quartier associatives et les maisons de quartier municipales situées dans les quartiers populaires. Les objectifs sociaux sont identiques, à savoir mener des actions d'action globale d'animation et de développement social d'un quartier populaire. Les résultats devraient être évalués et portés à la connaissance du Conseil Municipal. Quelle est l'analyse de ces deux structures ? Elles touchent une population identique donc les mêmes usagers. On note quand même que ces structures associatives ont un plus grand nombre d'usagers que les structures municipales. J'aimerais comprendre vos critères de dotation entre ces deux structures. Vous versez au total 2 M€ pour le fonctionnement des maisons de quartier municipales et seulement 766 000 et quelque € pour le fonctionnement des maisons de quartier associatives. J'aimerais comprendre.

M. Abdel GHEZALI : Vous dites «on donne seulement». Je pense qu'au niveau de la Ville on peut dire qu'on donne des sommes conséquentes aux associations et je pense que sans le soutien de la Ville et d'autres, des associations qui aujourd'hui nous demandent de suppléer à des manquements de certains partenaires seraient dans de grandes difficultés. Vous nous dites que les maisons de structure associative perçoivent moins d'argent que les structures municipales ce qui est faux et qu'on a moins de public dans les maisons de quartier municipales que dans les structures dont vous nous parlez ce soir qui sont à l'ordre du jour avec les avenants programmatifs, c'est faux. On intervient avec les structures associatives comme avec les structures municipales sur des budgets, sur des actions et c'est ça qui guide nos choix politiques et financiers. Donc on n'a pas une enveloppe orientée à la hausse pour les structures municipales et une enveloppe orientée à la baisse pour les structures associatives et je dirais même que pour les structures associatives on répond à plus de 95 % de leurs demandes. Donc on est vraiment dans des projets et non dans des enveloppes financières.

M. Michel OMOURI : Il faudrait qu'on évalue les structures associatives et municipales sur le nombre d'usagers, le financement ou autres critères et qu'on porte les résultats de cette évaluation à la connaissance du Conseil Municipal. Pourquoi je dis cela ? Parce que les structures associatives font le même boulot que les maisons de quartier municipales, qui font aussi un très bon boulot donc il faut une équité. On leur donne aujourd'hui les mêmes objectifs que les maisons de quartier municipales, simplement équilibrons aujourd'hui maisons de quartier à 2 M€ et structures associatives à 700 000 et quelque €. On valorise en plus dans le dossier la mise à disposition des locaux et je suis tout à fait d'accord avec cela. Je chiffrais à peu près à 1,3 M€, on est encore loin des 2 M€. Pour ces structures associatives ce serait au moins une reconnaissance du travail accompli.

M. LE MAIRE : Je crois que les structures associatives reconnaissent l'effort particulier de la Ville qui a toujours été à leurs côtés. Vous savez aussi, il y a des structures associatives quand il y a des bénévoles qui veulent se mobiliser sur des projets et malheureusement il n'y a pas sur l'ensemble de la ville des bénévoles dans tous les quartiers. Ces structures associatives font effectivement du bon travail mais on ne peut pas comparer comme vous le faites. Je crois, au contraire qu'il y a une très grande équité. Il y a aussi des actions qui sont différentes, on ne fait pas exactement la même chose même si on ne peut que se féliciter de la qualité du travail qui est réalisé à la fois dans les structures type MPT, MJC et d'autres comme les maisons de quartier. Je crois que les choses sont différentes, il faut se garder de faire ce type de comparaison.

M. Jean ROSSELOT : Une petite question : l'Etat intervient grandement aussi...

M. LE MAIRE : Bien sûr, comme partout d'ailleurs !

M. Jean ROSSELOT : ...à travers l'Agence de Cohésion Sociale, c'est cela ? Comment établissez-vous ces tableaux par rapport à l'Agence puisque le pendant de l'ANRU c'est le béton, Borloo-béton et Borloo-cohésion, le pendant de l'ANRU c'est l'Agence de Cohésion Sociale qui n'est même pas citée dans ce rapport et qui doit apporter probablement autant... Pourquoi l'Agence de Cohésion Sociale qui doit être en principe votre interlocuteur n'apparaît pas là ?

M. LE MAIRE : Elle n'apparaît pas car elle ne finance pas.

M. Jean ROSSELOT : Mais l'Etat finance.

M. Abdel GHEZALI : Je vais vous répondre Monsieur ROSSELOT. Là on est sur la participation Ville. On a examiné au point précédent de l'ordre du jour un rapport sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale où par le biais de l'ACS l'Etat finance. Son aide est donc valorisée dans le CUCS mais elle n'est pas valorisée dans les structures municipales ou associatives pour lesquelles elle n'intervient pas. Par contre si vous pouvez nous avoir encore des moyens, on sera prêt à les prendre.

M. LE MAIRE : Il y a des actions dans le cadre du CUCS qui sont financées par l'Etat et qui ont lieu effectivement dans des...

M. Jean ROSSELOT : Il ne faut pas renverser les rôles. Les contrats urbains de cohésion sociale sont une initiative de l'Etat au départ sur lesquels les villes ont été appelées comme Besançon. N'allez pas dire que vous avez l'initiative et que c'est l'Etat qui vient quand on l'appelle, pas du tout, c'est l'inverse. L'initiative des contrats urbains de cohésion sociale, je le répète à Abdel, c'est l'Etat, d'accord ? Et je trouve que l'Etat mériterait une autre place...

M. Abdel GHEZALI : L'ACS n'intervient pas là. Je ne veux pas vous dire qu'elle y met de l'argent alors qu'elle n'en met pas. Je ne peux pas faire apparaître de l'argent qu'elle ne met pas. L'ACS ne met pas un euro dans les structures municipales en tout cas de ce qu'on présente ce soir avec les structures associatives, par contre elle en met dans le CUCS.

M. LE MAIRE : Si vous aviez écouté tout à l'heure ce que nous avons dit et ce que j'ai dit moi-même particulièrement, j'ai encore la note sous les yeux, l'Etat met de l'argent dans le CUCS qui est un programme mené main dans la main avec l'Etat. Les associations retenues le sont après appel à projets en partenariat avec l'Etat qui effectivement met de l'argent, et si vous relisiez votre rapport vous verrez qu'on le dit. Il se peut que dans une maison de quartier ou dans une MPT il y ait des projets CUCS menés avec l'argent de l'Etat mais dans le fonctionnement même de ces structures, objet du rapport, il n'y a pas d'argent de l'Etat, de l'ACS. Vous comprenez ? Affaire réglée, me dit-on».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter l'ensemble des propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.